

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduelles,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Modification de l'ordre du jour

Convocation¹

Mardi 30 juin 2020 - 14h00
Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

1. Auditions relatives aux « Jeunes en errance »

Rapporteurs : Mme Nadia El Yousfi et M. Pierre-Yves Lux

- Exposé de Mme Karine Lalieux, présidente de la Fédération des CPAS bruxellois
- Echange de vues
- Exposé de Mme Myriam Monheim, psychologue au centre de planning familial Plan F
- Echange de vues
- Exposé de Mme Michèle Meganck, juge au Tribunal de la Famille et de la Jeunesse de Bruxelles
- Echange de vues

2. Divers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michaël Vossaert

PTB : M. Petya Obolensky

cdH : M. Christophe De Beukelaer

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysels, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar

MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns

PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz

cdH : Mme Céline Fremault, M. Bertin Mampaka Mankamba

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).